

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue lundi le 9 juillet 2018 à 20 h 00 à la salle Armand McDonald située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère ; Carole B. Dussault, conseillère ; Noël Lanthier conseiller ; Denis Godmer, conseiller ; Francine Carignan, conseillère ; Ronald Pilon conseiller ; formant quorum sous la présidence de monsieur Richard Forget, maire.

Est également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

2018.07.146

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 JUILLET 2018

**ATTENDU QUE** le point numéro 23 est ajouté pour modifier la résolution 2018.06.132 les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 9 juillet 2018
2. Adoption du procès-verbal du 11 juin 2018
3. Adoption du procès-verbal du 23 juin 2018
4. Adoption de la liste sélective des déboursés
5. Demande de PIIA 2018-16
6. Demande de PIIA 2018-17
7. Demande pour une dérogation mineure 2018-018
8. Demande pour un PIIA 2018-019
9. Adoption du règlement de brûlage 196-2018
10. Adoption du second projet de règlement de zonage 197-2018
11. Adoption du règlement de lotissement 198-2018
12. Adoption du règlement de construction 199-2018
13. Adoption du règlement sur les permis et certificats 200-2018
14. Mandat donné à Équipe Laurence senc experts conseils
15. Mandat donné à Équipe Laurence senc experts conseils
16. Programme d'aide à la voirie locale-RIRL
17. Programme d'aide à la voirie locale-RIRL
18. Demande au ministère du transport du Québec
19. Octroi d'une aide financière pour encourager le sport de haut niveau
20. Appel d'offres sur invitation pour la réserve de sable
21. Appel d'offres sur invitation pour le sel à déglçage
22. Demande au gouvernement du Québec pour un programme national de gestion du myriophylle à épi
23. Modification de la résolution 2018.06.132-Aménagement du devant de l'église Sainte-Maria-Goretti

Période de questions

24. Levée de la séance ordinaire du conseil

2018.07.147

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUIN 2018**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.07.148

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 JUIN 2018**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.07.149

**4. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS**

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2018.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
PETITE CAISSE	4170	253.20 \$
HYDRO-QUÉBEC	4171	497.52 \$
GILLES DUBÉ	4172	500.00 \$
JEAN FOURNIER	4173	2 550.00 \$
PREMIERS SOINS	4174	827.70 \$
POSTES CANADA	4175	304.48 \$
BOSSÉ ET FRÈRE INC.	4176	1 240.65 \$
CENTRE DE LOCATION G.M.INC.	4177	614.71 \$
9289-1662 QUÉBEC INC.	4178	1 652.62 \$
LOCATION CÉLÉFÈTE INC.	4179	105.55 \$
ILLICO PHOTOCOPIES	4180	344.93 \$
GROUPE HÉMISPHERES	4181	3 437.75 \$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS- CONSEILS	4182	1 092.26 \$
CONSTRUCTION DJL INC.	4183	1 342.62 \$
ATELIER BERNARD CHAUDRON INC.	4184	115.89 \$
BSM TECHNOLOGIES LTD.	4185	45.99 \$
BEGIN JEAN-YVES	4186	11.77 \$
CHARBONNEAU PHILIPPE, JUTEAU	4187	1 428.51 \$
ST-ANTOINE MARIE-CHANTALE, LIMO	4188	249.02 \$
BEGIN JEAN-YVES	4189	7.26 \$
THIBEAULT ISABELLE	4190	315.08 \$
GILLES DUBÉ	4191	500.00 \$
GARAGE GMD ENR	4192	328.71 \$

JOANNE LAMARRE	4193	228.22 \$
PAMELA COURSOL-GAUTHIER	4194	120.00 \$
CHÈQUE ANNULÉ	4195	- \$
MINISTRE DES FINANCES	4196	94 599.00 \$
LES ENTREPRISES S.LAURIN	4197	505.89 \$
EROD COMMUNICATIONS	4198	5 787.03 \$
GILLES DUBÉ	4199	500.00 \$
G.T. SERVICE DE CONTENEURS INC.	4200	3 661.95 \$
KALITEC SIGNALISATION	4201	979.59 \$
RAYON DES COULEURS	4202	167.82 \$
CHÈQUE ANNULÉ	4203	
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	4204	439.80 \$
POSTES CANADA	4205	80.48 \$
SERRURIER MICHEL ENR.	4206	338.02 \$
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	4207	10 915.05 \$
SERVICES PSANSREGRET	4208	2 432.25 \$
H2 LAB INC.	4209	252.95 \$
BMR	4210	3 896.82 \$
INFOGRAPHIE BORÉALE INC.	4211	206.96 \$
9301-8414 QUÉBEC INC.	4212	352.03 \$
CANADIAN TIRE	4213	717.70 \$
CENTRE DE LOCATION G.M.INC.	4214	32.85 \$
COOPSCO DES LAURENTIDES	4215	89.10 \$
DYNAMITAGE ROGER MOREL & FILS	4216	1 092.26 \$
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	4217	1 469.44 \$
GROUPE H2O	4218	202.13 \$
MARCHÉ M.BOUCARD	4219	10.99 \$
L'INFORMATION DU NORD	4220	290.89 \$
INNOV PROMOTIONS	4221	172.18 \$
JUTEAU RUEL INC.	4222	411.31 \$
LA COOP FERMES DU NORD	4223	570.00 \$
LES MACHINERIES ST-JOVITE INC.	4224	723.80 \$
YVON MARINIER INC.	4225	26 149.92 \$
MRC DES LAURENTIDES	4226	73 359.17 \$
NORDAK MARINE	4227	2 232.08 \$
NORTRAX QUÉBEC INC.	4228	4 713.98 \$
PÉTROLE PAGÉ	4229	3 458.89 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	4230	59.86 \$
PREMIERS SOINS	4231	2 423.42 \$
LES PRODUITS MUNICIPAUX (ML)	4232	5 291.14 \$
RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC	4233	85.03 \$
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	4234	27 984.71 \$
SABLIÈRE 329 INC.	4235	20 748.11 \$
THIBAUT MARINE INC.	4236	57.43 \$
TOILETTES QUÉBEC	4237	206.96 \$
TRACTION STE-AGATHE/9172-6976 QUÉBEC INC.	4238	126.36 \$
VIA CAPITALE RIVE-NORD	4239	689.85 \$

<b>Total des chèques</b>	<b>316 599.64 \$</b>
--------------------------	----------------------

**PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BANQUE ROYALE DU CANADA**

Salaires municipaux incluant remb. de dépense	40 009.01 \$
Services de téléphonie	443.22 \$
Remises salariales fédérales	5 891.08 \$
DAS provincial	14 500.23 \$
RREMQ	7 199.84 \$
Les Pétroles Therrien	203.88 \$
Hydro-Québec	663.48 \$

Annie Gareau	350.00 \$
Frais bancaires	208.59 \$
Protectron	100.35 \$
Visa RBC	334.01 \$
Crédit-Bail(10 roues 2015-2020)	4 095.50 \$
Crédit-Bail (Niveleuse 2014-2019)	3 297.05 \$
Crédit-Bail (Équipem. déneig. 2016-2019)	1 422.51 \$
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335.78 \$
<b>Total des prélèvements</b>	<b>80 054.53 \$</b>

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**2018.07.150**

**5. DEMANDE DE PIIA 2018-16**

Demande de permis no. 2018-0062 faite par Madame Johanne Asselin et Monsieur Daniel Gagné.

Madame Johanne Asselin  
Monsieur Daniel Gagné  
176, chemin du Lac-Dufresne  
Lantier, J0T 1V0  
4818-36-6777 -0-000-0000  
Lot : 41-2-P et 41-1-2, rang 11, canton de Doncaster.  
Zone : 4V

**Évaluation**

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2018-16 soit et est acceptée selon la résolution 2018.06.21 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**2018.07.151**

**6. DEMANDE DE PIIA 2018-17**

Demande de permis no. 2018-0063 faite par Monsieur Mathias Maman.

Monsieur Mathias Maman  
191, chemin des Bardanes  
Lantier, J0T 1V0  
4510-62-4416-0-000-0000  
Lot : 13-P, rang 08, canton Doncaster  
Zone : 10V

**Évaluation**

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	3 sur 4
	Apport des constructions	6 sur 6
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
	Matérialité et caractéristiques architecturales	36 sur 36
	Aménagement des terrains	12 sur 16
	Aires de stationnement et allées de circulation	8 sur 10
	Éclairage	4 sur 4
	Grand-total pour Bâtiment principal	71 sur 78
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	91.0%

### Évaluation

6.2	Secteurs à proximité d'un lac	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	6 sur 6
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 4
	Aménagement des terrains	4 sur 4
	Aires de stationnement et allées de circulation	0 sur 2
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	12 sur 16
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	75.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2018-17 soit et est acceptée avec recommandations selon la résolution 2018.06.22 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.07.152

## 7. DEMANDE POUR UNE DEROGATION MINEURE 2018-018

Demande de permis no. 2018-0064 faite par Madame Cheryl Hart

Madame Cheryl Hart  
 251 chemin des Épigées  
 Lantier, J0T 1V0  
 4711-22-1539-0-000-0000  
 Lot : 20-9, rang 08, canton de Doncaster  
 Zone : 10V

### Nature et effets :

- Le règlement de zonage no. 154-2014.
- Agrandissement d'une maison dans la zone de non construction de 20 mètres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux;
- Agrandissement d'une maison incluant un empiétement dans la marge avant de 6 mètres.

### Dérogation demandée :

- Demande de dérogation mineure de 9.7 mètres sur les 20 mètres de non construction à partir de la ligne des hautes eaux;
- Demande de dérogation mineure de 3.3 mètres à l'intérieur de la marge avant de 6 mètres.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** que la présente dérogation soit et est acceptée selon la résolution 2018.07.23 du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**2018.07.153**

**8. DEMANDE POUR UN PIIA 2018-019**

Demande de permis no. 2018-0065 faite par Madame Louise St-Urbain et Monsieur Francis Leduc.

Madame Louise St-Urbain  
Monsieur Francis Leduc  
410, boulevard Rolland-Cloutier  
Lantier, J0T 1V0  
4510-67-7642-0-000-0000  
Lot : 15-32 ET 15-31, rang 08, canton Doncaster  
Zone : 10V

**Évaluation**

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	4 sur 4
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
	Matérialité et caractéristiques architecturales	16 sur 16
	Aménagement des terrains	10 sur 10
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	32 sur 32
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2018-19 soit et est acceptée avec recommandations selon la résolution 2018.06.24 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**2018.07.154**

**9. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE BRÛLAGE 196-2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement de brûlage 196-2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**2018.07.155**

**10. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 197-2018**

**ATTENDU** que la MRC des Laurentides a émis un avis préliminaire de non-conformité sur l'autorisation des usages dans les zones forestières et, en conséquence, ces dispositions ont été retirés du second projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

**ET RÉSOLU** d'adopter le second projet de règlement 197-2018 modifiant le règlement de zonage 154-2014 afin d'encadrer les usages liés au cannabis et de modifier la définition de projet d'ensemble résidentiel.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.07.156

**11. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 198-2018**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement 198-2018 modifiant le règlement de lotissement 155-2014 afin de modifier la définition de projet d'ensemble résidentiel et d'apporter certaines corrections.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.07.157

**12. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 199-2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement 199-2018 modifiant le règlement de construction 156-2014 afin d'autoriser les éléments de fortification pour les usages liés au cannabis.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.07.158

**13. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 200-2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement 200-2018 modifiant le règlement sur les permis et certificats 153-2014 afin de modifier la définition de projet d'ensemble résidentiel.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.07.159

**14. MANDAT DONNÉ À ÉQUIPE LAURENCE SENC EXPERTS CONSEILS**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

**ET RÉSOLU** de mandater la firme Équipe Laurence senc experts conseils selon l'offre OS-2485 au montant de 18 700\$ au sujet de la conception des plans et devis pour la réfection du chemin de la Source, travaux prévus à l'été 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.07.160

**15. MANDAT DONNÉ À ÉQUIPE LAURENCE SENC EXPERTS CONSEILS**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

**ET RÉSOLU** de mandater la firme Équipe Laurence senc experts conseils selon l'offre OS-2486 au montant de 14 450\$ au sujet de la conception des plans et devis pour la réfection du chemin des Deux-Lacs, travaux prévus à l'été-automne 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.07.161

**16. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-RIRL**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lantier a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lantier désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lantier s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lantier choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

l'estimation détaillée du coût des travaux ;  
580003 – Réfection du pavage chemin de la Source.

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de la conseillère Carole B. Dussault, appuyée par le conseiller Noël Lanthier,

**il est unanimement résolu** et adopté que le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.07.162

#### 17. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-RIRL

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lantier a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lantier désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lantier s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lantier choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

l'estimation détaillée du coût des travaux ;  
580004 – Réfection du pavage chemin des Deux-Lacs.

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de le conseiller Denis Godmer, appuyée par le conseiller Ronald Pilon,

**il est unanimement résolu** et adopté que le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.07.163

#### 18. DEMANDE AU MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC



ATTENDU QUE la municipalité de Lantier veut effectuer des travaux dans la l'emprise du MTQ sur le boulevard Rolland-Cloutier (route 329 nord) selon le plan en annexe.

ATTENDU QUE la nature des travaux sont : l'aménagement d'un trottoir en poussière de roche dans la section du noyau villageois et l'aménagement d'un talus en face du 919 boul. Rolland-Cloutier ainsi que l'aménagement du parvis de l'église.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** que la Municipalité de Lantier demande au MTQ l'autorisation d'effectuer les travaux sur le boulevard Rolland-Cloutier prévus à l'été-automne 2018

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.07.164

**19. OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR ENCOURAGER LE SPORT DE HAUT NIVEAU**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite soutenir et encourager le cheminement des jeunes athlètes dans leur perfectionnement;

ATTENDU QUE la municipalité consacre un budget annuel spécifiquement pour la remise de bourses à de jeunes athlètes cheminant vers l'excellence en sport;

ATTENDU QUE l'athlète peut s'avérer une source de fierté rayonnant sur l'ensemble de la collectivité et qu'il peut représenter un modèle susceptible d'encourager la pratique d'activités sportives;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la municipalité octroi un montant de 500\$ à M. Louis-Philippe Sarrazin pour l'aider à financer les frais relatifs à la pratique du Volley-ball de plage pour la saison d'été 2018 et que 500\$ supplémentaire lui sera attribué conditionnellement à son témoignage en personne ou diffusé lors de la soirée de remise de bourses scolaires 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.07.165

**20. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉSERVE DE SABLE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** que la Municipalité de Lantier requiert des soumissions pour la réserve de sable.

1400 tonnes de sable et 100 tonnes pierre ¼ net.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.07.166

**21. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE SEL À DÉGLAÇAGE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

**ET RÉSOLU** que la Municipalité de Lantier requiert des soumissions pour le sel à déglacage (70 tonnes de sel).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.07.167

**22. DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR UN PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DU MYRIOPHYLLE À ÉPI**

**ATTENDU QUE** pour guider les municipalités et les MRC dans l'obtention des autorisations gouvernementales visant à protéger les plans d'eau sur le territoire de cette invasion;

**ATTENDU QU'**afin d'élaborer des mesures préventives pour éviter la contamination dans les plans d'eau où la plante n'est pas encore présente;

**ATTENDU QUE** pour dégager les budgets pour financer efficacement les

mesures préventives et de contrôles reconnues;

**ATTENDU QUE** pour financer les travaux de recherches en cours portant sur les impacts sur la faune et la flore des différentes méthodes de gestion de la plante;

**ATTENDU QUE** pour financer un programme de recherche afin de mieux mesurer les impacts à long terme de la présence du myriophylle à épi, de contrer ses effets nocifs, de trouver des moyens efficaces et sécuritaires pour l'environnement pour contrôler au maximum sa présence;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** que la Municipalité de Lantier demande au gouvernement du Québec la mise en place d'un programme national de gestion du myriophylle à épi.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.07.168

### **23. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2018.06.132-AMÉNAGEMENT DU DEVANT DE L'ÉGLISE SAINTE-MARIA-GORETTI**

**ATTENDU QUE** l'aménagement du devant de l'église a pour objectif de créer un lieu de rassemblement pour les citoyens, paroissiens et visiteurs;

**ATTENDU QUE** 2900 véhicules passent chaque jour devant l'église Sainte-Maria-Goretti et que le parvis de l'église est l'emplacement idéal pour un projet d'aménagement et pour mettre en valeur le patrimoine religieux existant;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lantier fait partie de la route des belles histoires des Laurentides et que le parvis sera un point d'arrêt pour le trolleybus qui fera connaître quelques anecdotes et histoires du passé de Lantier;

**ATTENDU QU'**un banc conçu par un ébéniste des Laurentides, représentant un rail de chemin de fer, sera installé à même ce lieu de rencontre et sera la signature de la route des belles histoires des Laurentides;

**ATTENDU QU'UN** concours architectural, horticole ou autre, sera lancé afin d'encourager la participation citoyenne et ainsi favoriser le sentiment d'appartenance;

**ATTENDU QUE** le projet d'aménagement du devant de l'église s'inscrit dans le cadre du plan particulier d'urbanisme (PPU);

**ATTENDU QUE** pour réaliser le projet d'aménagement, la municipalité demande l'autorisation de la Fabrique de la paroisse Sainte-Agathe aux soins de M. le curé Marc Richer pour utiliser une partie du devant de l'église sur une largeur de 5 mètres et que les frais d'aménagement seront exclusivement à la charge de la municipalité de Lantier;

**ATTENDU QUE** le projet d'aménagement comporte également deux aires de stationnement sur le côté et à l'arrière de l'église;

**ATTENDU QU'**aux fins de sécurité pour les piétons et d'aménagement urbain, la municipalité a procédé à un appel d'offres pour l'installation d'un trottoir d'accès aux places de stationnements;

**ATTENDU QUE** la municipalité demande à la Fabrique de la paroisse de Sainte-Agathe de prendre en charge le coût du trottoir en pavés et qu'en contrepartie la municipalité aménagera et procédera à l'entretien d'arbustes le long du bâtiment religieux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

**ET RÉSOLU** de demander à la Fabrique de la paroisse de Sainte-Agathe l'autorisation d'aménager 5 mètres de large du devant de l'église et de prendre en charge le coût de réalisation du trottoir en pavés sur le côté de l'église.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **PERIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2018.07.169

## 24. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 35

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

\_\_\_\_\_  
Benoit Charbonneau  
Directeur général et sec.trésorier

\_\_\_\_\_  
Richard Forget  
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.